

Août 2004

FLASH Journal



Photo : Robert Houle

Bonne
rentrée
à tout le
monde!

Un hommage bien apprécié!

Lors du discours de la rentrée du 19 août dernier, le Collège a souligné le départ des retraités 2003-2004. Quatre de nos collègues du personnel de soutien étaient parmi ce groupe. Votre présidente a donc été invitée à faire une brève allocution en leur hommage. J'ai été la première surprise de l'effet de cette allocution sur l'ensemble des personnes présentes. Plusieurs personnes sont venues me féliciter et me demander le texte sur la retraite qui en faisait partie. Je voudrais les remercier, j'ai vraiment été touchée par leurs commentaires. Afin que tout le monde puisse bénéficier de cet excellent texte sur la retraite (une commande faite à mon frère retraité de l'enseignement), nous publions l'allocution dans son intégralité en espérant que les personnes qui n'étaient pas présentes l'apprécieront tout autant.

Louise Turcotte

Allocution-Hommage aux retraités-es 2003-2004

Bonjour chers retraités-es et chers futurs retraités-es,

C'est au nom de toute l'équipe du Syndicat du personnel de soutien que je viens brièvement souligner ici le départ à la retraite de l'ensemble de nos collègues de travail quelle que soit leur catégorie de personnel.

Mais permettez-moi de saluer plus particulièrement mes quatre collègues du personnel de soutien qui ont entamé leur retraite depuis quelques mois déjà. Il s'agit de Robert Brunet ouvrier spécialisé, Antony Gervais, technicien en électronique, André Renaud et Robert Provost, techniciens en travaux pratiques. Votre contribution faite, pour certains souvent dans l'ombre, pour d'autres dans un milieu plus éclairé, a aidé à faire de ce Collège ce qu'il est devenu. Soyez-en aussi fiers que nous le sommes et soyez assurés que nous ferons tout en notre pouvoir, nous futurs retraités, pour que ce Collège soit encore ce qu'il est lorsque nous vous remplacerons sur cette estrade.

Je n'en ferai pas un sujet de discussion, mais vous savez que vous nous quittez au moment où nous aurons besoin plus que jamais de resserrer nos liens entre catégories de personnel. Au moment où il s'agit peut-être pour vous de tisser de nouvelles solidarités, nous savons que nous pourrions toujours compter sur la vôtre pour défendre notre système collégial.

Mais revenons à la raison première de ma présence ici, l'hommage à nos retraités. J'ai pu constater en discutant avec différentes personnes retraitées ou qui allait prendre leur retraite qu'il existe plusieurs conceptions de la retraite. J'ai donc demandé à une de ces personnes de mettre la sienne sur papier, sachant qu'elle serait très proche de la mienne. Je ne me suis pas trompée, alors la voici :

LA RETRAITE

La retraite n'existe pas, il n'y a que des retraité-e-s. Des retraité-e-s qui feront de ce temps de vie un temps de qualité de vie. Nous n'avons que peu de contrôle sur le coût de la vie, davantage sur notre niveau de vie et entièrement sur la qualité de notre vie.

On vous parlera de la retraite comme s'il s'agissait de vacances éternelles, comme s'il s'agissait d'un temps enviable où vous aurez tout votre temps, comme si maintenant vous passiez dans une autre dimension.

On vous parlera de la retraite comme d'un temps où, enfin, vous pourrez faire ce que bon vous semble; que vous n'aurez plus à vous lever le matin pour le travail; vous serez, diront-ils, libres. Complètement libres.

Mais la retraite n'a rien à voir avec tout cela. C'est toujours la vie. C'est encore vous-même avec vous-même, avec plus de temps.

Vous aurez, pendant quelques semaines, mois ou peut-être même des années, les regrets liés au travail achevé, aux collègues qui, fatalement, vous oublieront. Vous vivrez des sentiments ambivalents voyageant entre les belles heures et les moins heureuses. Ce sera toujours la vie.

Mais, et c'est peut-être là le plus important, à titre de retraité-e, vous aurez encore à voir avec les engagements qui vous ont motivés durant vos années de travail, vous aurez toujours la conviction que ces années, offertes à votre vie professionnelle, auront permis que l'on vous connaisse, que l'on

vous reconnaissez, que l'on vous apprécie et qu'aujourd'hui on vous dise à quel point vous avez été essentiels.

On ne peut pas arriver à la retraite – et non pas tomber à la retraite – sans que toutes les personnes qui vous ont côtoyé-e, celles qui ont été vos compagnons ou vos compagnes de travail, vous souhaitent que ce passage à cette nouvelle période de votre vie se fasse à votre rythme, selon vos goûts et vos aptitudes. Elles vous invitent à choisir ce qui s'en vient, et vous le souhaite ardemment heureux, doux et calme.

Penser à soi et aux siens, oui, mais continuer d'être ce que vous avez toujours été, des êtres d'action et de bonheur.

Jean Turcotte

Je vous souhaite donc, chers collègues de toutes les catégories:
Une bonne et belle retraite.

Louise Turcotte
Présidente du Syndicat du personnel de soutien

Une rentrée au CÉGEP sous le signe de l'incertitude !

Voilà le message du président de la CSQ, Réjean Parent, livré le 19 août dernier aux médias, le jour même de notre discours de la rentrée. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec lui lorsqu'il dit : « ...une décentralisation accrue des cégeps et une diversification de l'offre de formation entraîneraient une trop grande disparité entre les collèges et ouvriraient toute grande la porte à la compétition entre eux, ce qui fragiliserait grandement le réseau collégial ». C'est pourtant ce que notre directeur général semble vouloir mettre de l'avant pour notre Collège. Nous devons donc être très vigilants. Surtout depuis l'annonce (Le Devoir du 20 août) par le Ministère que des « projets-pilotes de nouvelle jonction entre commissions scolaires et cégeps en formation professionnelle et technique sont donc au menu pour l'automne 2004. » Dans les médias radiophoniques, l'École nationale d'aérotechnique a même été citée comme un endroit privilégié pour ce genre de projet. Rien d'aussi précis ne nous a été présenté dans les discours de rentrée, ni à l'ENA, ni au campus Longueuil. Nous espérons que la Direction nous tiendra informés du développement d'un tel projet.

Une autre incertitude est bien sûr celle du déroulement des négociations. Comme vous le verrez dans les deux derniers bulletins INFO-NÉGO, la stratégie *d'été* semble encore être à l'honneur. Allons-nous avoir l'élastique court ou allongé ? Ce sera à vous de décider cet automne dès la reprise en septembre. La première réunion du Comité de négociation collégiale a été convoqué pour le 9 septembre avant celle du Comité général de négociation le lendemain 10. Nous aurons un bilan plus large du cadre des négociations nationales. Suite au prochain numéro...

Assemblée générale d'élection

Une autre décision que vous devrez prendre en septembre est l'élection de certains membres de votre équipe syndicale. Il s'agit du poste de président, de vice-président aux affaires externes et de conseiller (2). Nous prévoyons convoquer cette assemblée générale pour le 22 septembre prochain. Vous recevrez deux semaines avant la date prévue toutes les informations concernant cette élection. Aurons-nous de vraies élections ou encore des acclamations ??

Une tonne... d'affichages

Plus d'une quinzaine de postes ont été affichés pour la rentrée. Suite à plusieurs demandes d'informations concernant les priorités d'engagement pour les postes de remplacements et d'occasionnels, voici un petit rappel.

Tout personnel permanent régulier qui est déjà sur un remplacement ou un projet spécifique peut poser sa candidature même si la Direction des ressources humaines préfère limiter le mouvement de personnel trop fréquent. Pour le personnel occasionnel même si la clause 5-1-11b) les exclut de l'affichage, cette clause se termine quand même en disant que d'autres mécanismes peuvent se faire par voie d'arrangement local. C'est pourquoi nous avons conseillé à tout le monde de poser sa candidature.

Pour les postes réguliers en plus du respect des clauses 5-2.0 5-2-03 de la convention collective, la Direction des ressources humaines nous a informés lors du Comité de relation de travail du 5 mai 2004, de l'application de la procédure suivante :

Dorénavant, **pour tous les affichages, les principes suivants s'appliqueront :**

- lorsque le Collège procède par affichage, il choisit d'abord parmi les candidats celle ou celui qui **possède les qualifications requises pour la classe d'emploi et répond aux exigences particulières** mentionnées à l'affichage ;
- lorsqu'aucun des candidats ne possède les qualifications requises pour la classe d'emploi, le Collège choisit parmi les candidats celle ou celui qui **possède toutes les exigences particulières mentionnées à l'affichage**. Pour un poste de technicien, le candidat doit posséder un DEC ou l'équivalent d'un DEC. On comprend qu'il ne répond pas aux qualifications requises lorsque son DEC n'est pas dans le champ de spécialisation mentionné à l'affichage ;
- lorsqu'aucun des candidats ne possède toutes les exigences particulières mentionnées à l'affichage, le Collège choisit parmi les candidats celle ou celui qui **possède le plus grand nombre d'exigences particulières** mentionnées à l'affichage et, qui permettent de conclure qu'il répond aux exigences normales tel que prévu à l'article 5-2.03 9 ;
- le Collège vérifie si le candidat répond aux exigences mentionnées à l'affichage lors de l'entrevue et par l'administration de tests, s'il y a lieu. Ce principe s'applique également pour vérifier la connaissance de la gestion financière ;

Les exigences particulières mentionnées à l'affichage devront être pertinentes et en relation avec le poste concerné.

(extrait du PV du CRT du 5 mai 2004)

Si vous êtes intéressés par un poste et que vous pensez avoir les compétences nécessaires pour en effectuer les tâches, n'hésitez pas, faites parvenir votre candidature au Service des ressources humaines. Le Syndicat sera là pour s'assurer que vos droits soient respectés.

Vous pouvez consulter le texte complet de notre convention collective sur le site web de notre Fédération à l'adresse suivante : <http://www.fpses.org/>

Il s'agit de cliquer sur le mot Convention puis Collège. Vous y trouverez aussi des guides d'interprétation qui vous aideront à mieux comprendre certaines clauses pas toujours évidentes... ! Bien sûr nous sommes toujours là pour vous les expliquer.

Changements d'adresses

Lors de l'envoi postal des derniers affichages aux personnes en vacances, plusieurs envois sont revenus avec différentes mentions. Vous devez savoir que lorsque vous faites votre changement d'adresse au bureau des ressources humaines, le Syndicat ne le reçoit pas automatiquement. Donc si vous avez changé d'adresse dernièrement ou même depuis 2 ou 3 ans, téléphonez-nous pour vérifier si nous avons votre nouvelle adresse. Sinon, certains postes pourraient vous échapper!

Rappel du mémo –courriel du 16 août

Pour tout le personnel n'ayant pas de courriel voici le mémo du 16 août du Service des ressources financières :

À la suite du retard de traitement de la paie pour la période terminée le 5 juin dernier occasionné par l'interruption de traitement à la Banque Royale, nous vous informons du processus de demande de remboursement et de dédommagement. La date limite de production d'une réclamation est le 30 septembre 2004.

Les frais pouvant être réclamés sont ceux qui n'ont pas déjà été remboursés par votre institution financière.

Le Collège compensera les employés pour leurs frais admissibles jusqu'à concurrence de 100 \$ et les réclamera par la suite à la Banque Royale. Dans ce cas-ci, le formulaire devra être transmis directement au Service des ressources financières. Pour les réclamations de plus de 100 \$, les employés devront soumettre leur réclamation directement à la Banque Royale.

Vous trouverez ci-joint, les instructions ainsi que le formulaire à imprimer. Ils sont également disponibles au campus de Longueuil – local A-147 (poste 226) ou à l'ÉNA – local C-171 (poste 234). Pour toutes questions relatives à la présente, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des ressources financières au poste 226.

Nouvelles prestations d'assurance-emploi : les prestations de compassion

Depuis janvier 2004, le bureau de l'assurance-emploi donne un nouveau genre de prestation : les prestations de compassion. Voici comment vous pouvez être éligibles :

«Vous pouvez recevoir jusqu'à un maximum de 6 semaines de prestations de compassion si vous devez vous absenter de votre travail pour prodiguer des soins ou offrir un soutien à un membre de votre famille souffrant d'une maladie grave, qui risque de causer le décès dans un **déla**

de 26 semaines». Ce genre de congé fait partir de nos revendications pour notre prochaine convention collective. D'ici là, nous essaierons de faire un arrangement local avec la Direction des ressources humaines afin que ce congé se fasse sans perte d'ancienneté comme c'est le cas des prestations de congé de maternité. Il semble y avoir une ouverture dans ce sens de leur part. Des membres du personnel de soutien s'en sont déjà prévalus et d'autres sont venus au Syndicat pour demander des renseignements. Voici l'adresse internet pour les intéressés :

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/ae/genres/prestations_compassion.shtml#Qui

N'oubliez pas de nous envoyer une copie de votre demande. Nous pourrions vous tenir au courant des ententes avec la Direction des ressources humaines sur cette question.



RAPPORT DE LA RENCONTRE DE NÉGOCIATION DU 23 JUIN 2004

La rencontre a repris à la clause 10-7.03 « le travail à distance » et s'est déroulée tel que prévue puisque le tour complet des annexes a été fait. Notre but est atteint, les questions de compréhension sont maintenant du passé.

Les questions ont portés sur :

- Le travail à distance, l'entente qui doit se faire entre les parties pour convenir de ce type de travail, la résolution des litiges et toutes les protections des conditions de travail des personnes qui effectueront du travail à distance. La protection de notre unité de négociation a aussi suscité des questions.
- L'amélioration du système d'arbitrage et les mécanismes de règlement des griefs antérieurs à la convention collective versus les obligations des parties nationales et locales.
- L'annexe sur les conditions de travail des interprètes en fonction de l'horaire de travail, du temps d'interprétariat, des activités complémentaires et du temps de disponibilité.
- Le retrait, au centre sportif du collège Édouard-Montpetit, du statut de personne salariée à temps partiel sur une base annuelle.
- L'ajout du costume de bain dans la liste des vêtements spéciaux pour les personnes salariées des centres sportifs.
- L'ajout d'une médiation préarbitrale dans l'annexe sur la création de postes avec mise à pied temporaire.
- Les effets que pourraient avoir l'inclusion dans le traitement annuel de la prime pour les techniciens brevetés d'entretien aéronautique.
- L'ouverture d'une prime pour les techniciens en travaux pratiques des secteurs de la santé. La partie patronale fait référence aux exigences particulières d'être membre d'un Ordre et aux actes réservés.

À la fin de la rencontre, la partie patronale annonçait, pour la première semaine de septembre, un dépôt complet du statu quo de la convention actuelle qui en corrigerait les coquilles, le français et en harmoniserait la présentation. Comme ils ont l'intention de nous en faire la présentation, question d'étirer le temps, nous avons demandé de recevoir ce document par courrier électronique pour en prendre connaissance avant la rencontre afin d'accélérer, si possible, le processus.

L'équipe négo souhaite à toutes et à tous de belles vacances et beaucoup de repos, l'automne s'annonce chaud pour les collègues.

Équipe négo

Diane Lefebvre, F.-X. Garneau

Jacques Pétrin, Ahuntsic
Réal Policar, FPSES
Pierre Roy, Lennoxville



**FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CSQ)**

RAPPORT DE LA RENCONTRE DE NÉGOCIATION DU 16 JUIN 2004

La rencontre a débuté avec la signature du protocole de libération de l'équipe de négociation et quelques modifications au calendrier des rencontres prévues à l'automne 2004.

La partie patronale a continué son questionnement. Nous nous étions quittés aux clauses portant sur l'invalidité 7-14.25 et les questions ont porté sur les sujets suivants :

Invalidité :

- Le choix du 3^e médecin en cas de désaccord entre le médecin traitant et le médecin de l'employeur.
- La référence au temps travaillé et payé pour le calcul des prestations de l'assurance traitement pour les personnes salariées à temps partiel.
- L'introduction d'un nouvel article couvrant les périodes d'invalidité suite à un accident de travail ou à une lésion professionnelle.

Congés familiaux, sociaux ou spéciaux :

- La disparition du mot consécutif après le nombre de jours de congé. La partie patronale semblant craindre que les personnes transforment ces congés en jours additionnels de vacances.

Retraite progressive :

- L'obligation de remplacement pour le transfert des connaissances semble causer un problème. On est loin du discours sur la relève et son importance dans l'application.
- Le fait que la personne salariée à temps complet garde son statut lors d'un programme de retraite progressive a été aussi questionné sur ses impacts.

Comité de perfectionnement :

- Son rôle ainsi que la définition des revenus effectivement gagnés pour le calcul des sommes à allouer au perfectionnement.

Évaluation des activités professionnelles

- Ce nouvel article a été scruté à la loupe. L'encadrement en fonction d'une évaluation formative qui ne peut conduire à des mesures disciplinaires semble être un irritant.

Travail à distance

- Le travail à distance avec ses balises a soulevé beaucoup de questions, même si l'encadrement est aussi en faveur de l'employeur

On peut conclure que la partie patronale réagit à toute modification ainsi qu'aux obligations imposées à l'employeur et à ce qui devra être entendu localement.

Nous avons fait un dépôt complémentaire au chapitre des griefs pour couvrir le délai de 90 jours prévu dans la Loi des normes du travail pour les griefs contestant le harcèlement psychologique au travail. Il y a aussi eu des questionnements sur le report du délai de grief après la période de probation et sur l'obligation de la médiation préarbitrale à la demande d'une des parties.

À la fin de la rencontre, la partie patronale a laissé savoir, que le tour de notre dépôt serait terminé avec la rencontre du 23 juin.

Équipe négo

Diane Lefebvre, F.-X. Garneau
Jacques Pétrin, Ahuntsic
Réal Policar, FPSES
Pierre Roy, Lennoxville